



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

Guide des Jeux de la Francophonie Bénévolat



L'usage du masculin dans le présent document, dans le seul but d'alléger le texte, est sans préjudice du genre des personnes visées.

Les Jeux doivent être organisés dans le respect de la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie. Le CIJF veille au respect des droits de l'Homme et de l'égalité femmes-hommes dans tous les secteurs organisationnels.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Pourquoi un guide du bénévolat ? | 6 |
| I. Être bénévole pour les jeux de la francophonie | 6 |
| 1. L'esprit des Jeux | 6 |
| 2. Spécificité des Jeux (sport, culture) | 7 |
| 3. Motivations | 7 |
| 4. Attitude et comportement | 7 |
| II. Qui peut être bénévole ? | 8 |
| 1. Age | 8 |
| 2. Origine | 8 |
| 3. Compétences | 8 |
| III. Fonctions des bénévoles | 9 |
| 1. Orientation, assistance et accompagnement | 9 |
| 2. Compétitions | 9 |
| 3. Concours culturels | 9 |
| 4. Transports | 10 |
| 5. Soutien opérationnel au CNJF | 10 |
| 6. Presse, médias et communication | 10 |
| 7. Service de santé | 11 |
| 8. Protocole au cours des compétitions et des concours culturels | 11 |
| 9. Cérémonies d'ouverture et de clôture | 11 |
| 10. Village des Jeux | 12 |
| IV. Recrutement des bénévoles | 12 |
| 1. Promotion du bénévolat | 12 |
| 2. Partenariats dans la recherche et le recrutement | 13 |
| 3. Modalités de recrutement | 13 |
| 4. Profils recherchés | 14 |
| V. Organisation, gestion et accompagnement des bénévoles | 14 |
| 1. Modalités d'action du CNJF | 14 |
| 2. Hébergement | 14 |
| 3. Restauration | 14 |
| 4. Transport | 15 |
| 5. Habillement | 15 |
| 6. Identification | 15 |
| 7. Santé | 15 |
| 8. Suivi et accompagnement | 16 |
| 9. Gratification | 16 |
| VI. Formation des bénévoles | 16 |

| | |
|---|----|
| VII. Chronogramme | 17 |
| VIII. Proposition d'organisation de la commission bénévolat | 18 |
| IX. Budget prévisionnel | 19 |
| ANNEXES..... | 20 |
| Annexe 1 / tableau des besoins en bénévoles exprimés par les différentes commissions (Jeux d'Abidjan – 2017)..... | 20 |
| Annexe 2 / tableau des besoins en bénévoles exprimés par les différentes commissions, indication des profils, des tâches et des partenaires potentiels (Jeux de Niamey – 2005)..... | 21 |
| Annexe 3 / modèle de fiche individuelle de candidature (Jeux d'Abidjan – 2017) | 22 |
| Annexe 4 / proposition de chronogramme pour les IX ^{es} Jeux | 23 |

Pourquoi un guide du bénévolat ?

Les bénévoles, comme l'a dit Lord Sebastian COE, « représentent le système sanguin des Jeux ».

Sans l'engagement des bénévoles, les Jeux ne peuvent tout simplement pas être organisés. Leur dynamisme, leur passion, les compétences qu'ils apportent représentent une plus-value importante pour la préparation et le déroulement des Jeux dans les très nombreux secteurs de leurs interventions.

Ce guide a pour objectif de permettre aux États ou gouvernements candidats à l'organisation des Jeux de la Francophonie, ainsi qu'aux Comités Nationaux des Jeux de la Francophonie constitués, d'identifier et de comprendre leurs obligations spécifiques.

Il veut également décrire les méthodes de mise en œuvre du programme des bénévoles en termes de gestion et au niveau opérationnel.

Le CNJF doit se doter d'une structure unique d'organisation et de gestion (commission du bénévolat) pour gérer l'ensemble des bénévoles en liaison et en collaboration avec l'ensemble des autres commissions opérationnelles.

Cette commission sera chargée :

- De la planification des besoins en bénévoles dans chaque secteur opérationnel
- Du recrutement des bénévoles
- De la formation des bénévoles
- De l'affectation des bénévoles en fonction des besoins opérationnels identifiés
- De la logistique leur permettant d'accomplir au mieux leurs missions
- Du suivi et de l'accompagnement permanents de l'ensemble des activités des bénévoles.
- De veiller à ce que soient respectés dans l'exercice de leurs missions les conventions internationales, lois et règlements applicables dans le Pays hôte, en matière de protection de l'environnement, de santé, de sûreté et sécurité, de conditions de travail et de patrimoine culturel, ainsi que la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie.

Une bonne insertion du programme des bénévoles dans l'ensemble de l'action du CNJF et une bonne exécution de ce programme sont essentielles à la réussite globale des Jeux.

I. Être bénévole pour les jeux de la francophonie

1. L'esprit des Jeux

Lors du 2^e Sommet de la Francophonie, en 1987, les chefs d'États et de gouvernements sont séduits par l'idée de créer un événement où la jeunesse francophone serait mise en valeur.

Ils prennent la décision de créer les Jeux de la Francophonie dont la première édition aura lieu 2 ans plus tard, au Maroc.

Le français, langue commune des pays engagés, doit favoriser le dialogue entre les participants et avec le public. Langue olympique, il se met au service des deux langages universels, le sport et la culture, pour affermir et prolonger les liens créés par les rencontres.

Les principaux objectifs de ces Jeux, dont chaque bénévole doit tenir compte dans sa démarche et son comportement sont :

- Contribuer à la promotion de la paix et du développement à travers les rencontres et les échanges entre jeunes francophones,
- Permettre le rapprochement des pays de la Francophonie et constituer un facteur de dynamisation de sa jeunesse en contribuant à la solidarité internationale dans le respect de l'égalité des genres,
- Contribuer à la promotion de la langue française.

L'organisation des Jeux suppose qu'y soit interdite toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Elle suppose également la protection et le respect des Droits de l'Homme.

L'esprit est aussi celui d'une grande fête populaire. Le village de la Francophonie, les ateliers d'artistes, les animations de rues sont autant de lieux et d'activités favorisant les rencontres entre les participants, sportifs, artistes, officiels et jurys, et le public.

2. Spécificité des Jeux (sport, culture)

L'une des idées novatrices qui ont présidé à la création des Jeux est d'associer aux compétitions sportives des concours culturels, comme au temps des Jeux de l'Antiquité.

Ainsi, les Jeux permettent :

- De faire connaître l'originalité des cultures francophones dans toute leur diversité et de développer les échanges artistiques entre les pays francophones,
- De favoriser le dialogue et l'échange entre artistes et sportifs,
- De favoriser l'émergence de jeunes talents francophones sur la scène artistique internationale,
- De contribuer à la préparation de la relève sportive francophone en vue de sa participation à d'autres grands événements sportifs internationaux.

3. Motivations

Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, sans toucher de rémunération, dans une action au service de la communauté.

L'engagement bénévole est un instrument de développement dans notre société. Il occupe une place spécifique, complémentaire et non-concurrentielle au travail rémunéré. Il apporte sa contribution à des organismes existants en tant qu'acteur de complément, de renouvellement, de soutien ou d'innovation. Il est dénué d'intérêt mercantile, politique, voire prosélyte et s'impose de plus en plus dans nos sociétés en tant que pratique engagée de coopération.

Etre bénévole est donc un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles.

Etre bénévole aux Jeux de la Francophonie, c'est saisir la possibilité de vivre une expérience en tous points exceptionnelle, de participer à un rassemblement pacifique de personnes de culture, de philosophie et de religion différentes, occasion de rencontres et d'échanges réciproquement enrichissants. C'est une formidable opportunité pour le développement personnel de chacun.

C'est aussi la chance et la fierté qui sont offertes de vivre une grande fête de la jeunesse et de contribuer à la réussite d'un événement sportif et culturel de dimension mondiale.

4. Attitude et comportement

Le comité d'organisation des Jeux olympiques de Tokyo 2020 a expliqué : « Les volontaires sont le carburant des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. Ils sont leur visage. Le succès des Jeux dépend de leur contribution. »

Il en est de même pour les bénévoles des Jeux de la Francophonie.

En effet, quiconque est allé aux Jeux, athlète, artiste, officiel, membre des médias ou spectateur, n'oubliera jamais le sourire et le dévouement d'un bénévole.

Le bénévole est celui qui est le plus souvent, voire le seul, en contact avec les différents acteurs et spectateurs des Jeux.

C'est pourquoi celui-ci doit avoir, en permanence, la bonne attitude, être très motivé et passionné par les Jeux, toujours concentrer son énergie au service des autres.

Pour assurer la réussite des Jeux il doit à tout moment faire preuve d'une discipline, d'une morale et d'un esprit de responsabilité exemplaires. Il doit agir dans le respect de la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie.

Il doit aussi garder présente à l'esprit que la ponctualité et le respect des horaires qui lui sont impartis sont une composante essentielle du succès de son action.

Enfin il doit toujours savoir faire face aux critiques avec le sourire et y apporter, à la mesure de ses moyens, une réponse positive.

Par son action, le bénévole devient une part du succès de l'événement et peut en retirer une immense satisfaction. Qu'il soit aussi conscient que plus on y met de soi-même et plus on en retire !

II. Qui peut être bénévole ?

1. Age

Peut-être volontaire toute personne majeure selon l'âge légal en vigueur dans son pays d'origine à la date du début des Jeux (variante : au 1er janvier de l'année des Jeux).

L'engagement de la jeunesse est primordial, mais il ne faut pas oublier les moins jeunes. Le travail intergénérationnel est nécessaire à la bonne marche de toutes les tâches effectuées par les bénévoles. Prendre l'expérience des plus âgés pour les apporter à la jeunesse, c'est à la fois enrichissant et valorisant.

L'observation de l'organisation des grandes compétitions internationales montre ainsi que les aînés sont très nombreux à s'engager avec enthousiasme et compétence à quoi s'ajoute généralement une grande recherche de contacts humains et d'échange.

2. Origine

Afin de susciter la plus large mobilisation nationale autour des Jeux le recrutement des bénévoles dans le pays organisateur doit être étendu à l'ensemble du pays.

Pour être en phase avec l'esprit des Jeux et favoriser l'engagement citoyen auprès des jeunes d'une même zone géographique il apparaît souhaitable de mobiliser également les jeunes d'autres pays de la Région déjà formés qui se mettraient à la disposition des Jeux. Ils partageraient ainsi leur savoir et leur expérience avec les bénévoles nationaux dans le cadre des Jeux.

3. Compétences

La première est, bien sûr, d'avoir la maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit.

Pour faire face au mieux à la présence aux Jeux de personnes non ou partiellement francophones (invités, observateurs, touristes, etc.) il est également souhaitable que certains bénévoles aient la capacité d'utiliser une deuxième langue.

Les tâches confiées aux bénévoles sont multiples (cf. plus loin « fonctions des bénévoles »). Les compétences requises sont donc diverses et variées.

En fonction de celles dont il pense disposer et de ce qu'il pense retirer de sa participation aux Jeux, le bénévole pourra présenter sa candidature dans une catégorie d'activité précise.

La commission bénévolat reste toutefois libre, en fonction de ses besoins et du nombre de candidatures, de lui proposer une affectation dans une autre catégorie, qu'il pourra accepter ou refuser.

Dans tous les cas, chaque bénévole sélectionné se verra proposer une formation dans le but d'acquérir et/ou de développer les compétences utiles pour les Jeux et, plus personnellement, sur le long terme.

III. Fonctions des bénévoles

Les tâches à assigner aux bénévoles, ainsi que les effectifs à recruter, résultent d'une nécessaire concertation entre la direction générale du CNJF, les différentes commissions opérationnelles et la commission des bénévoles. Certaines de ces tâches nécessiteront une technicité, voire une expérience préalable plus importante que d'autres.

Il appartient au CNJF d'arrêter les différents secteurs d'intervention des bénévoles selon son organisation interne.

Il ne paraît cependant pas inutile de proposer l'inventaire des tâches suivant :

1. Orientation, assistance et accompagnement:

Ceci concerne, pour tout ou partie, l'ensemble des personnes venant participer ou assister aux Jeux : VIP et invités, représentants des fédérations internationales, délégations, officiels et arbitres des compétitions sportives, jurys des concours culturels, presse.

- Accueil à l'aéroport
- Contrôle du bon retrait des bagages et de leur acheminement vers les lieux d'hébergement
- Accueil au(x) centre(s) d'accréditation
- Accueil dans les hôtels
- Accueil au(x) centre(s) de presse
- Accompagnement des sportifs sur les lieux d'entraînement et de compétition
- Accompagnement des artistes sur les lieux de répétition et les sites culturels
- Accueil et orientation du public
- Maintien permanent à disposition pour les VIP et invités.

2. Compétitions

Les bénévoles possédant des compétences attestées (diplôme de formation fédérale de niveau national) dans les différentes disciplines sportives seront amenés à intervenir dans le déroulement des différentes compétitions.

D'autres bénévoles pourront être sollicités pour aider à l'organisation et au bon déroulement des compétitions, à l'installation, au rangement et à la maintenance du matériel, à la surveillance des affaires des sportifs, à l'accompagnement des sportifs désignés vers les lieux de prélèvement du contrôle antidopage. La définition et l'assignation des tâches devront être préparées en amont en liaison étroite avec les fédérations sportives nationales et le responsable de chaque site en tenant compte des règlements internationaux en vigueur.

Au moment des Jeux, des aménagements pourront être apportés en fonction des observations et recommandations des représentants officiels des fédérations internationales.

3. Concours culturels

Les bénévoles possédant des compétences en médiation et managements culturels et/ou en organisation événementielle seront amenés à intervenir sur plusieurs niveaux durant les répétitions et les compétitions culturelles.

3.1. Dans le cadre des performances :

Un groupe de bénévoles s'occupera de la partie logistique des sites de concours culturels. Ils aideront les responsables logistiques au niveau matériel (son, lumière, etc.) de l'installation à la désinstallation. Ils les assisteront durant les répétitions et les concours. Des bénévoles s'occuperont de la partie rafraîchissement. Ils veilleront à ce que les jurys et les artistes aient tout ce dont ils ont besoin

D'autres bénévoles viendront en appui aux organisateurs durant les répétitions et les compétitions. Ils veilleront à ce qu'on respecte la liste de passage sur scène. Ils accompagneront et orienteront donc les artistes durant les répétitions et les concours.

Un groupe de bénévoles s'occupera de l'accueil du public et de l'installation des Jurys lors des concours. Ils assureront que tous les spectateurs pourront gagner leur siège. Ils connaîtront les emplacements exacts des officiels, des médias et du public lambda. Ils veilleront donc au bon ordre et au bon déroulement des concours.

3.2. Dans le cadre des expositions et des installations artistiques :

Un groupe de bénévoles viendra en appui aux responsables logistiques des expositions notamment de l'accrochage au décrochage des œuvres.

Des bénévoles se tiendront dans les salles d'exposition pour faire l'accueil du public. Ils feront aussi de la médiation culturelle. Ils communiqueront sur l'exposition, les œuvres, les Jeux et les artistes participants).

4. Transports

Les bénévoles peuvent être sollicités pour 2 types de transport :

- Transports collectifs (bus, minibus) pour assurer notamment les transferts entre les lieux d'hébergement, les sites d'entraînement et de compétition, des répétitions et des concours culturels, le village des Jeux, le centre de presse.
Les missions peuvent être : la gestion des flux et le contrôle de l'exactitude des départs ; l'accompagnement des groupes.
- Véhicules de tourisme : ils sont mis à disposition de divers bénéficiaires identifiés, selon les modalités arrêtées par le CNJF (pool de véhicules ou véhicules dédiés).
Les missions peuvent être : l'accompagnement, occasionnel ou permanent, de ces personnalités ; la conduite des véhicules. Dans ce dernier cas, le bénévole devra impérativement être titulaire du permis de conduire les véhicules de tourisme dont la possession et la validité seront vérifiées, avoir une bonne expérience de la circulation générale dans la ville, avoir une parfaite connaissance des plans de circulation prévus pour les Jeux.

5. Soutien opérationnel au CNJF

Les bénévoles peuvent intervenir pour renforcer, avant, pendant et après les Jeux, les différentes commissions du CNJF en apportant leur savoir-faire technique et administratif.

Les tâches seront définies en fonction des besoins exprimés par les commissions auprès de la commission du bénévolat.

6. Presse, médias et communication

Les médias revêtent une importance particulière pour les Jeux de la Francophonie car ce sont eux qui en diffuseront l'image, positive ou négative.

Ils sont également susceptibles de diffuser l'image, positive ou négative, du pays hôte des Jeux.

Les bénévoles auront pour mission de faciliter l'exercice de leur fonction à tous les membres des médias, en liaison avec les services de presse et de communication du CIJF et du CNJF :

- Tenant compte de la diversité des sites des compétitions sportives et des concours culturels, l'acheminement rapide de toutes les informations sur le déroulement des épreuves et les résultats ainsi que sur les différentes activités officielles organisées à l'occasion des Jeux devra être assuré au centre de presse et sur les lieux d'hébergement principaux des journalistes accrédités, disponibles le jour même pour tous les médias.
- Les bénévoles disposant de compétences techniques utiles pourront être affectés à la gestion et la maintenance des équipements électroniques du centre de presse.

7. Service de santé

Les bénévoles disposant de compétences attestées en médecine et secourisme pourront intervenir en renfort des services médicaux pour du secourisme sur les lieux des compétitions et au Village, des soins et examens de base et une permanence médicale de nuit au Village, éventuellement une aide au transport des malades ou blessés vers les lieux de soins (hôpitaux, cliniques, etc.).

8. Protocole au cours des compétitions et des concours culturels

L'intervention de bénévoles sera requise pour l'espace dédié aux VIP dans chaque site de compétition et de concours et à l'occasion des cérémonies de remise de médailles. Le mot d'ordre en ces occasions sera, plus que jamais, courtoisie, respect, disponibilité, ponctualité et sourire en toute circonstance :

Espace VIP :

- Avant la compétition identifier l'espace VIP et l'itinéraire pour y parvenir, s'assurer qu'aucune personne non autorisée ne s'y est installée
- pendant la compétition accueillir les personnalités, les accompagner jusqu'à l'espace qui leur est réservé, s'assurer de leur bonne installation, le cas échéant remettre le programme de la compétition et assurer un service de boissons, veiller à ce qu'aucune personne non autorisée ne tente de pénétrer ou de s'installer dans cette espace, dans le cas en particulier de très nombreux public.
- à la fin de la compétition, s'assurer du bon départ des personnalités en évitant toute bousculade avec la foule des spectateurs.

Cérémonies de remise de médailles :

- S'informer auprès du délégué de la fédération internationale, ou du représentant de la fédération nationale, des jurys des concours culturels ou du représentant du CNJF du nom et du titre des personnalités choisies pour chaque cérémonie ;
- S'assurer de leur présence dans l'espace VIP ; en cas d'absence en référer immédiatement aux officiels indiqués ci-dessus pour une nouvelle désignation ;
- Communiquer au service de sonorisation et d'animation la liste et la nationalité des lauréats pour hymne et drapeaux ;
- Informer chacune des personnalités concernées de l'heure de son intervention au moins ¼ d'heure à l'avance ;
- L'informer, le cas échéant (judo en particulier), de la tenue vestimentaire requise pour la cérémonie ;
- L'escorter jusqu'au lieu de la cérémonie ; la raccompagner à l'issue de la cérémonie.

Pour le déroulement des cérémonies, il est généralement fait appel à des hôtes professionnelles. Dans le cas contraire, des bénévoles pourraient aussi être sollicités et suivraient auparavant une formation spéciale.

9. Cérémonies d'ouverture et de clôture

Ces deux cérémonies bénéficient généralement de la présence de très hautes personnalités. Le protocole est assuré par le Protocole d'État, celui du CIJF et celui du CNJF.

Si des hôtes professionnelles ne sont pas sollicités, il peut être fait appel à des bénévoles pour des tâches d'accompagnement et de placement. Ils devront alors se conformer strictement aux instructions qui leur seront données par les différents services du protocole.

10. Village des Jeux

Le Village des Jeux doit fournir à tous les sportifs et artistes un environnement de vie confortable, accueillant et sécuritaire propice à la préparation optimale de leurs compétitions et concours. Il doit aussi être un lieu privilégié d'échanges et de rencontres.

Comme tous les autres intervenants, les bénévoles qui y seront affectés devront faire preuve d'une rigueur toujours souriante et d'une grande flexibilité.

Un ou plusieurs centres d'accueil et d'information devront fonctionner selon les horaires les plus larges possibles afin d'être à la disposition de toutes les catégories de participants aux Jeux hébergés au Village.

Les bénévoles qui seront affectés dans ce(s) centre(s) devront être en capacité de renseigner les participants notamment sur :

- A l'arrivée des délégations le lieu de leur hébergement et l'itinéraire pour s'y rendre ;
- Horaires et lieu(x) de départ des transports ;
- Horaires et résultats des compétitions et concours culturels ;
- Commodités de tous ordres offertes dans le Village : lieu(x), horaires et modalités d'utilisation ;
- Lieux d'intérêt touristique et culturel dans la ville des Jeux et aux alentours ; horaires d'ouverture et accessibilité ;
- Activités de loisirs et récréatives ;
- Organisation d'animations à l'intérieur du Village.

Si ces activités ne sont pas assurées par des prestataires de services des bénévoles pourraient être recrutés dans les secteurs de la restauration, de l'entretien, du nettoyage et de la propreté générale du Village.

IV. Recrutement des bénévoles

1. Promotion du bénévolat

Une organisation internationale de l'importance des Jeux de la Francophonie nécessite, pour une parfaite réussite, le concours permanent d'un nombre très important de bénévoles.

Sans préjuger des besoins qu'exprimeront en la matière l'ensemble des commissions opérationnelles du CNJF et sur la base des dernières éditions des Jeux, il convient de tabler sur un nombre de 2000 à 3000 bénévoles à mobiliser.

C'est pourquoi il est indispensable que la commission bénévolat organise, largement en amont des Jeux, des rencontres d'information dans la plus large partie du pays en direction des structures et organisations de la société civile, du monde associatif (Comité National olympique, fédérations sportives nationales, associations sportives et culturelles, associations féminines ...) et des milieux scolaires, universitaires et de formation professionnelle. Ces rencontres auront pour but de sensibiliser et de mobiliser l'opinion autour de ce grand projet national.

Le CNJF devra, à cette occasion, pouvoir présenter l'ensemble des profils recherchés et des tâches à accomplir.

Il sera aussi judicieux qu'il mette en valeur la politique de formation et d'accompagnement des bénévoles ainsi que les modalités de leur prise en charge avant et pendant les Jeux.

Parallèlement une action de promotion sur la base des mêmes contenus devra être entreprise dans les médias classiques et sur les réseaux sociaux.

2. Partenariats dans la recherche et le recrutement

Les relations établies par la commission bénévolat avec différents partenaires doivent être prolongées dans la phase de recherche et de recrutement des bénévoles.

D'une part en effet, il apparaît pertinent de s'appuyer sur la connaissance du milieu et la technicité de partenaires institutionnels, associatifs et du monde de l'entreprise, du travail, de la culture et du spectacle pour le recrutement de bénévoles dont les compétences professionnelles déjà acquises ou en cours d'acquisition permettront de les orienter sur les missions spécifiques nécessaires au bon déroulement des Jeux qui leur seront confiées.

D'autre part, dans le domaine du sport, le Mouvement olympique, les fédérations internationales et les instances continentales du sport mettent en œuvre des programmes de formation de cadres et officiels en tous genres.

Il y a donc, dans les personnes ayant déjà bénéficié de ces programmes, un gisement de bénévoles potentiels.

De même, le Comité Olympique National et les fédérations sportives peuvent, sur la base des besoins exprimés par la commission bénévolat, solliciter les instances internationales des disciplines présentes aux Jeux pour la mise en place d'un plan d'urgence d'actions de formation et/ou de perfectionnement dont l'ensemble du sport national pourra bénéficier pour son développement après les Jeux.

Enfin il est important que l'enthousiasme naturel de la jeunesse, son dynamisme et son civisme soient largement sollicités par l'intermédiaire de l'Université, des établissements d'enseignement secondaire, des écoles publiques ou privées à vocation professionnelle, des mouvements et des centres de jeunesse, etc.

3. Modalités de recrutement

La phase de recrutement doit être terminée 18 mois avant les Jeux.

Ceci suppose que les besoins en effectifs et qualifications sont définitivement exprimés par les différentes commissions en établissant des fiches de poste et communiqués à la commission bénévolat au plus tard 3 mois avant cette échéance (cf. annexe 1). Ces besoins doivent être établis au plus juste après une analyse stricte des tâches à remplir.

Dès réception, validation et compilation, la commission en assurera la diffusion la plus large possible auprès des partenaires identifiés au paragraphe précédent et du public par tous moyens d'information (cf. annexe 2)

Les candidatures devront être déposées à l'aide de la fiche individuelle dont un modèle indicatif figure en annexe 3. Cette fiche pourra être soit déposée au(x) bureau(x) ouvert(s) à cette fin par la commission bénévolat, soit de préférence en ligne à l'aide d'un logiciel à élaborer par le CNJF.

La liste et l'adresse des éventuels bureaux de recrutement et du site internet d'inscription devront faire l'objet d'une large publicité au plus tard 3 mois avant la fin de la période de recrutement et de rappels réguliers de cette information par tous moyens d'information.

Le processus ne se déroulera pas selon le principe du « premier arrivé, premier servi » mais sur la base d'une étude de dossiers effectuée conjointement par la commission bénévolat et chacune des commissions opérationnelles concernées. Une représentation équilibrée des femmes et des hommes doit être assurée parmi les bénévoles. Le recrutement doit être autant que possible inclusif (personnes en situation de handicap, membres de minorités etc.).

Chaque candidat peut présenter sa candidature dans une à trois catégories définies ou à « n'importe quelle fonction ».

La commission devra informer chaque candidat retenu ou non de la suite donnée à sa démarche dans le mois qui suit la date de fin de la période de recrutement.

Tout candidat retenu sera également avisé de la fonction à laquelle il sera affecté.

4. Profils recherchés

En regard de la diversité des tâches deux types de bénévoles seront recrutés : des bénévoles sans qualification ni expérience précise ; des bénévoles spécialisés qui ont une expertise dans un domaine déterminé. Parmi ces derniers, il paraît intéressant d'identifier un petit groupe de bénévoles qui, par leur qualification et leur expérience, seraient amenés à jouer un rôle de chef de file. Pour un même type de tâche, ils pourraient ainsi conseiller et appuyer chacun un petit groupe des bénévoles les moins expérimentés, sans que cela ne leur confère un statut officiel différent.

V. Organisation, gestion et accompagnement des bénévoles

1. Modalités d'action du CNJF

La gestion, l'organisation et l'accompagnement des bénévoles, tout comme leur recrutement, concernent tous les secteurs impliqués dans les Jeux. Le CNJF doit donc veiller à une parfaite coordination et interaction entre les différentes commissions et la commission bénévolat.

La tâche de chaque bénévole doit être clairement définie et connue.

Le bénévole doit être précisément informé de ses obligations. En retour, le CNJF doit faire en sorte de le placer dans les meilleures conditions pour remplir

ses obligations et retirer de la satisfaction de son engagement pour les Jeux.

Notamment, il convient que chaque bénévole puisse disposer d'un guide comportant toutes les informations utiles à son service et sa vie durant la durée des Jeux.

Le CNJF s'assure que les bénévoles bénéficient de conditions de travail juste et favorables, que leur sécurité et leur santé ne sont pas menacés, qu'ils bénéficient d'un temps de repos suffisant, et que les frais occasionnés par leurs missions sont pris en charge.

2. Hébergement

Le principe de l'hébergement des bénévoles paraît étroitement lié à la philosophie de l'organisation des Jeux de la Francophonie qui se veulent concerner l'ensemble de la population du pays hôte et, au-delà, être un grand rendez-vous de la jeunesse.

Le choix de l'hébergement des bénévoles doit répondre à deux préoccupations majeures :

- Permettre de disposer à tout moment des bénévoles pour les besoins des Jeux ;
- Permettre aux bénévoles de bénéficier de périodes de repos et de récupération nécessaires pour assurer le maintien d'une même efficacité dans leur tâche pendant toute la durée des Jeux et éviter toute baisse de motivation.

Les lieux d'hébergement doivent donc être choisis à une distance raisonnable en temps de transport des différents sites de compétition et de concours ainsi que du Village des Jeux.

L'hébergement, même collectif, doit offrir aux bénévoles le confort minimum lui permettant de prendre du repos dans de bonnes conditions.

3. Restauration

Une restauration collective doit être prévue pour les trois repas de la journée (petit déjeuner, déjeuner, dîner) dans chaque lieu d'hébergement en respectant des normes sanitaires et diététiques identiques à celles de la restauration du Village des Jeux.

Les horaires doivent être compatibles avec les obligations de service de la majorité des intéressés. Te-

nant compte de ces obligations, il convient aussi de prévoir, notamment pour le déjeuner, la confection de repas froids qui pourront être consommés par les bénévoles sur leur lieu d'affectation.

La commission restauration devra s'assurer régulièrement du respect de l'ensemble de ces dispositions.

4. Transport

L'organisation du transport des bénévoles doit être prise en charge par la commission des transports. Il s'agit d'organiser un circuit de navettes (bus ou minibus) selon un itinéraire qui devra être le moins coûteux en temps de déplacement, un calendrier et des horaires précis qui devront être portés de manière fiable à la connaissance des bénévoles.

Le respect des horaires et la stricte ponctualité qui sera exigée des bénévoles constituent une condition essentielle à l'efficacité de leur action et au bon déroulement des Jeux.

5. Habillement

Chaque bénévole doit être vêtu d'une tenue qui le rend immédiatement reconnaissable par tous. C'est également un élément de communication non-verbale qui attestera aux yeux de tous de la qualité et du sérieux de l'organisation.

Il recevra donc 2 à 3 tenues dont la composition sera fixée par le CNJF. Des types et/ou des natures de tenues différentes pourront être adoptés selon le type d'activité du bénévole, mais toutes devront comporter le logo des Jeux. Ces tenues doivent être à la disposition de la commission bénévolat au plus tard un mois avant le début des Jeux, à charge pour

la commission de communiquer au(x) fabricant(s) toutes informations relatives aux modèles, aux quantités et aux tailles en temps utile compte tenu des délais de fabrication indiqués.

Durant son service le bénévole devra toujours présenter une tenue impeccable. Il doit donc assurer l'entretien de sa dotation pendant la durée des Jeux. Cette dotation reste la propriété du CNJF jusqu'à la fin des Jeux. Elle ne peut donc pendant cette période être donnée, échangée ou vendue. À l'issue des Jeux le bénévole la conservera comme témoignage et souvenir de son implication.

6. Identification

Outre la tenue, chaque bénévole doit être identifié, comme tout autre participant aux Jeux, par un badge personnalisé dont l'attribution sera effectuée par la commission accréditation en liaison avec la commission bénévolat qui fournira les listes et renseignements nécessaires.

Le badge devra comporter les mentions suivantes :

- Photo
- Nom et prénom usuel
- Lieu d'affectation
- Logo des Jeux
- Numéro du badge

Il devra être réalisé sur un fond d'une couleur spécifique, réservée aux bénévoles.

7. Santé

La prise en charge médicale de tous les bénévoles sera assurée pendant la durée des Jeux par la commission santé. En accord avec cette commission, toutes dispositions utiles seront prises pour tout problème lié à leur service pendant les Jeux.

Ils devront aussi bénéficier d'une assurance dont les modalités seront définies par le CNJF auprès d'une société d'assurances.

8. Suivi et accompagnement

La commission bénévolat devra organiser, de manière individualisée ou collective, trois réunions avec les commissions bénéficiant du service de bénévoles au début, au milieu et à la fin des Jeux pour faire le bilan de l'installation des bénévoles, de la qualité du service apporté, des problèmes rencontrés et des solutions à y apporter. Les principaux constats de ces réunions figureront dans un document final qui sera intégré au rapport général des Jeux et pourra ainsi être utilisé par les CNJF des prochains Jeux.

Ces réunions pourraient également permettre de souligner l'émergence des meilleurs éléments. Il serait de l'honneur du CNJF et des Jeux de la Francophonie de permettre à ceux-ci, notamment les étu-

dants et les demandeurs d'emploi, de valoriser auprès d'employeurs potentiels le développement personnel réalisé grâce à leur engagement bénévole.

Au-delà du certificat de participation qui sera obligatoirement remis à l'ensemble des bénévoles à l'issue des Jeux, la commission bénévolat pourra être en charge, dans les 3 mois suivant la clôture des Jeux, de proposer un suivi personnalisé à ces meilleurs éléments afin de faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

Ils pourraient ainsi attester qu'ils auront retiré de leur expérience aux Jeux de la Francophonie des bénéfices pour leur vie.

9. Gratification

Même si le principe du bénévolat concerne un acte non-lucratif et non rémunéré, les conditions économiques du pays d'accueil des Jeux peuvent conduire le CNF à envisager l'octroi d'une gratification par exemple pour couvrir les frais de déplacement

aller-retour pour les bénévoles nationaux ne résidant pas dans la capitale ou représentant une dotation minimale d'argent de poche pour la durée de leur affectation.

VI. Formation des bénévoles

La formation des bénévoles est une étape clé de l'action de la commission bénévolat. Une formation réussie conditionne le succès de ce programme dont on rappelle qu'il est essentiel dans la réussite des Jeux. Il est donc nécessaire d'apporter le plus grand soin à sa programmation et sa réalisation.

En tout premier lieu, le choix et la préparation des formateurs appelés à intervenir doivent être effectués avec la plus grande attention.

La formation des bénévoles comporte trois volets :

Formation générale

- Présentation de l'OIF et des Jeux de la Francophonie
- Règles des Jeux de la Francophonie ; Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie (qui doit être distribuée dans le cadre de la formation)
- Place et rôle des bénévoles dans les grandes manifestations internationales, culturelles et sportives
- Valeurs, comportement et éthique des bénévoles ; protection et respect des droits de l'Homme lors des Jeux de la Francophonie. Rappel en particulier de l'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Formation spécifique

- Différentes catégories de missions proposées aux bénévoles
- Nature des tâches à effectuer selon les missions
- Relations des bénévoles avec le CNJF et la commission du bénévolat.

Formation in situ

Formation finale et répétition sur les sites d'affectation des missions à accomplir. Celles-ci devront être organisées en étroite collaboration avec les différentes commissions concernées et les responsables de site.

L'organisation d'une cérémonie festive à l'issue des formations peut contribuer à la création d'un esprit de groupe qui permettra de former une équipe des bénévoles soudée et solidaire.

Les modalités d'organisation de ces différents types de formation doivent être arrêtées par le CNJF. Cependant, pour des raisons d'organisation générale et de disponibilité des bénévoles, il semble judicieux qu'elles se déroulent dans la période de 15 jours précédant l'arrivée des premières délégations.

La durée consacrée à chacune des deux premières formations doit être évaluée en fonction du nombre total de bénévoles et de la durée nécessaire pour chaque module de formation.

Il est en outre indispensable de prévoir au moins deux journées de simulation en situation sur chacun des sites où seront affectés les bénévoles.

VII. Chronogramme

Dès après la désignation de la vie hôte des Jeux et le plus rapidement possible après la constitution du CNJF, il est indispensable que celui-ci établisse un chronogramme précis des tâches à accomplir, en concertation avec les commissions.

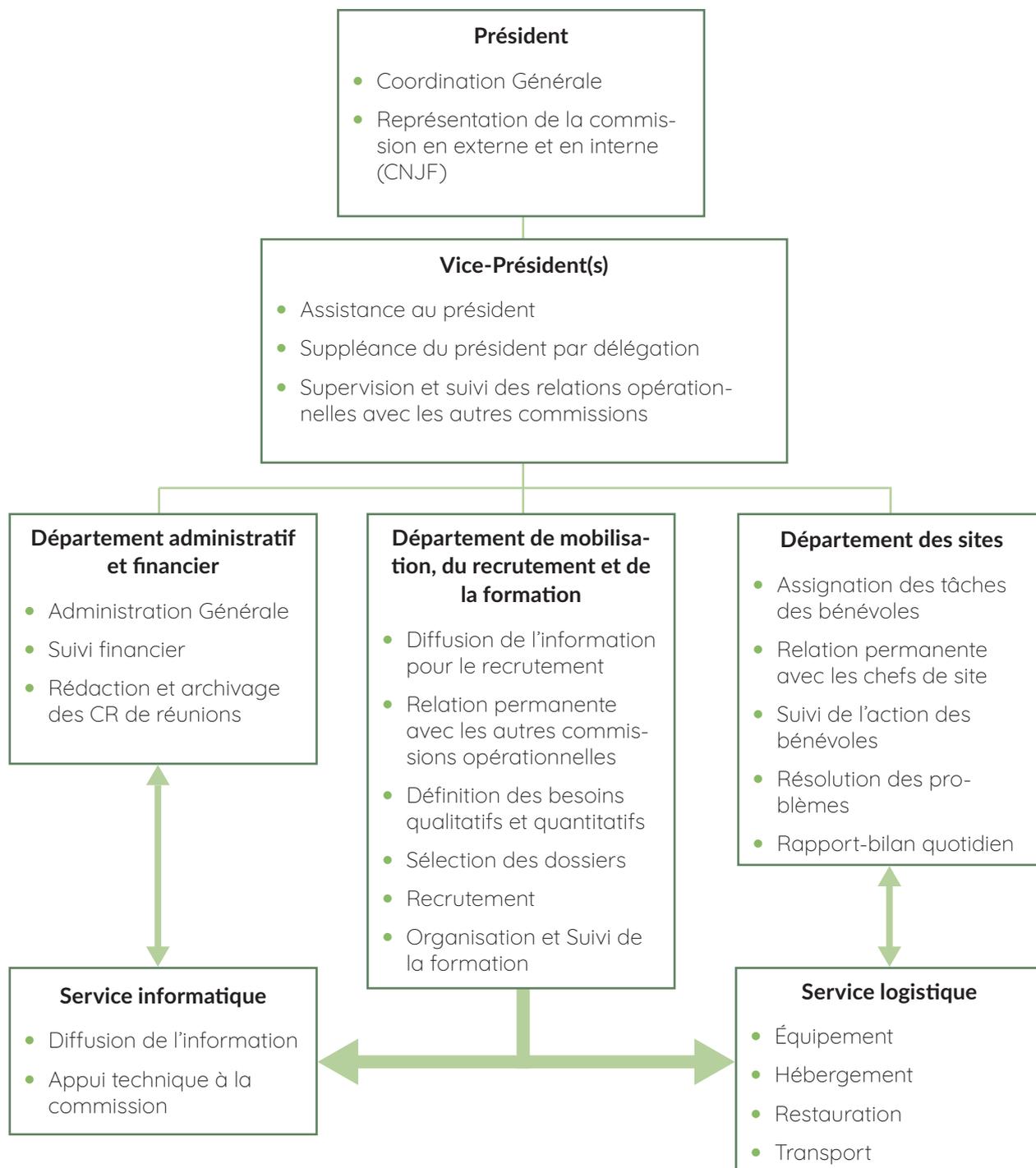
Ce chronogramme servira de « tableau de bord » à chacune des commissions et permettra à la direction du CNJF d'assurer un suivi régulier du niveau d'exécution des différentes tâches à accomplir, de signaler les alertes en cas de retards notables et de rendre compte au CIJF de l'avancement des différents travaux et tâches à accomplir.

Il doit être établi avec réalisme en tenant compte à la fois des réalités et contraintes locales et nationales, des ressources humaines disponibles et de la stricte observation du cahier des charges.

Il doit être conçu de telle sorte que chacune des commissions puisse, avant l'arrivée des délégations, tester in situ l'ensemble des dispositifs et tâches dont elle a la responsabilité.

Dans le cas particulier des IX^{es} Jeux une proposition de chronogramme adapté aux conditions de l'organisation figure ci-après en annexe 4.

VIII. Proposition d'organisation de la commission bénévolat



Cette proposition d'organisation n'est donnée qu'à titre indicatif. Il appartient au CNJF de fixer librement son mode d'organisation ainsi que de décider de l'affectation des principaux responsables.

IX. Budget prévisionnel

Un budget prévisionnel des modalités de mise en œuvre du bénévolat doit être présenté par la commission bénévolat à la direction du CNJF pour intégration au budget de fonctionnement du CNJF.

Selon les décisions d'orientation budgétaire prises par le CNJF il pourra ou non intégrer les dépenses relatives aux bénévoles qui sont communes à tous les participants aux Jeux (hébergement, nourriture, transport, accréditation, fonctionnement de la commission).

S'agissant des dépenses spécifiques au bénévolat, il convient de retenir principalement :

- Les frais de publication des appels à candidatures
- Les frais de recensement et de traitement des données des candidatures
- La confection des guides remis aux bénévoles
- Les frais globaux liés aux différentes actions de formation (indemnités des formateurs, éventuellement locations de salles, frais de transport des journées en situation sur les sites, consommables, etc.)
- L'habillement
- Les assurances
- La confection des attestations de participation
- La gratification aux bénévoles

ANNEXES

■ Annexe 1 / tableau des besoins en bénévoles exprimés par les différentes commissions (Jeux d'Abidjan – 2017)

| N° | Commissions | Bénévoles spécialisés | Bénévoles simples | Période | Nombre total |
|--------------|--|------------------------------|-------------------|--|--------------|
| 1 | Accréditation et billetterie | 10 | 179 | | 189 |
| 2 | Accueil et protocole | 50 | 50 | | 100 |
| 3 | Animations périphériques et mobilisation sociale | Non | 168 | 2015 - 2017 Juillet 2017 | 168 |
| 4 | Bénévolat | Non | 50 | 2015 - 2017 2016 - 2017 | 50 |
| 5 | Cérémonies | 50 | 56 | | 106 |
| 6 | Communication-RTDH | 22 | 200 | | 222 |
| 7 | Compétition sportives | 100 | 160 | | 260 |
| 8 | Concours culturels et activités de développement | 80 | 300 | Avril - Décembre 2017 Juin 2017 Juillet 2017 | 380 |
| 9 | Embellissement | Non | 100 | | 100 |
| 10 | Hébergement village des jeux | 100 | 250 100 | | 350 100 |
| 11 | Infrastructures, logistiques, son et lumières | Non | 20 | | 20 |
| 12 | Marketing et partenariat | Non | | | 50 |
| 13 | Restauration | 100 | 135 | | 235 |
| 14 | Santé | 100 | 350 | | 450 |
| 15 | Sécurité | | | | |
| 16 | Tourisme et gastronomie | Tourisme : 10 Gastro : 10 | 30 30 | | 80 |
| 17 | Transport | 48 | 77 | | 125 |
| 18 | Bureau CNJF | 10 | 5 | 2015 - 2017 | 15 |
| TOTAL | | | | | 3000 |

■ Annexe 2 / tableau des besoins en bénévoles exprimés par les différentes commissions, indication des profils, des tâches et des partenaires potentiels (Jeux de Niamey – 2005)

| Commissions | Nbre | Genre | | Niveau | Secteur d'affectation | Provenance | Profils | Tâche |
|------------------------|-------------|-------|----|--------------|---|---|--|---|
| | | F | H | | | | | |
| Compétitions Sportives | 669 | | | Moyen / Sup. | Sites Sportifs | Milieux sportifs | Élèves-Étudiants sportifs, CNOJ, Fadas | Contrôle, Ordre, Sécurité |
| Concours culturels | 100 | | | Moyen | Sites Culturels | Milieux culturels | Écoles, Syndicats, CNOJ, Fadas | Contrôle, Aide, Installation, Désinstallation |
| Cérémonies officielles | | | | | | | | |
| Marketing | 13 | 5 | 8 | Sup. Bac+ | Sites | Écoles, Facultés | Étudiants | Accueil, Distribution |
| Billetterie | 143 | 87 | 56 | Sup. | Sites compétitions, Concours | Écoles, Facultés | Étudiants | Contrôleur d'accès, Techniciens |
| Accréditation | | | | | | | | |
| Accueil et protocole | 184 | | | Moyen | Aéroports, Entrées routières, Hôtels, Sites d'hébergement | Écoles, Facultés, Professeurs, Lycées | Hôtesse, Bagagiste, Porte drapeaux | Accueil, Assistance, Accompagnement |
| Technologies | 166 | | | Sup. | Centre de presse | Médias et organe de presse, IFTIC | Techniciens, Journalistes, et Stagiaires | Gestion et Maintenance |
| Communication | 40 | | | Sup. | Média | IFTIC | Journalistes, Techniciens AV, Stagiaires IFTIC | Information, Gestion des résultats |
| Transport | 487 | | | Moyen / Sup. | VF, Hôtels, Écoles-Sites | Présidence de Rep., Garage administratif, Armée | Chauffeurs, Contrôleurs, Gardiens, Mécaniciens | Conduite, Guide, Gardiennage |
| Restauration | 80 | | | Moyen / Sup. | VF, Sites d'hébergement | École de santé, INJS | Diététiciens Hygiénistes | Contrôle de Mets |
| Hébergement | 177 | | | | VF, Hôtels, Sites | Syndicats, Facultés, Écoles | Gouvernante, Aide Gouvernante, Réceptionniste | Buanderie, Entretien des chambres et Guides |
| Infrastructures | 60 | | | Moyen / Sup. | VF, Sites | Écoles, Syndicats | Électriciens, Plombiers, Froid, Manœuvre | Entretiens |
| Santé | 356 | | | Moyen / Sup. | VF et Sites | Facultés, Écoles, Lanspex, Croix rouge | Ambulancier, Secouriste, Antidopage | Soins, Examens, Secourisme et Transport des malades |
| Sécurité | | | | | | | | |
| Bénévolat | | | | | | | | |
| Total | 2475 | | | | | | | |

■ Annexe 3 / modèle de fiche individuelle de candidature (Jeux d'Abidjan – 2017)

| | |
|--|--|
| Nom et Prénom | |
| Sexe | <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin |
| Date de naissance |/...../..... Age |
| Lieu de résidence | Ville : Pays : |
| Nationalité | |
| Pièce d'identification | Type de pièce d'identité N° de pièce Validité |
| Situation matrimoniale | Célibataire Marié ou en couple |
| Contacts | Tél (s) Email : |
| Type de formation | 1. 2. |
| Diplômes/Attestation/Années | 1. 2. 3. |
| Profession | |
| Compétences | |
| Expériences de bénévolat | Période Domaine Evénement |
| Statut actuel | <input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Sans emploi |
| Connaissance en informatique | <input type="checkbox"/> Word <input type="checkbox"/> Excel <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |
| Langues | Parlées Écrites Lues |
| Domaine d'affectation souhaité | |
| Personne à contacter en cas de besoin | Nom et Prénom Contact |
| Permis de conduire valide | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Années d'expérience : Catégorie : |
| Disponibilité (possibilité de cocher plusieurs) | <input type="checkbox"/> Avant les Jeux <input type="checkbox"/> Pendant les Jeux <input type="checkbox"/> Après les Jeux (indiquer) |
| Mensuration | Taille de T-Shirt Taille de pantalon Taille de Jupe Taille de robe |

■ Annexe 4 / proposition de chronogramme pour les IX^{es} Jeux

Cette proposition tient compte du cas particulier de l'organisation des IX^{es} Jeux et des délais restreints imposés au CNJF.

- Collecte des profils spécifiques recherchés par chaque commission : janvier à avril 2020
- Actions de promotion du bénévolat : avril à juin 2020
- Campagne d'inscriptions (en ligne et aux bureaux dédiés) : juillet à décembre 2020
- Présélection des bénévoles : janvier-février 2021
- Sélection des bénévoles en accord avec les commissions : mars 2021
- Décision d'affectation des bénévoles dans les commissions : mars-avril 2021
- Formation générale : avril 2021
- Formation spécifique : mai 2021
- Formation in situ : juin 2021
- Suivi de l'action des bénévoles pendant les Jeux : juillet 2021
- Évaluation de l'action des bénévoles : août-septembre 2021
- Suivi personnalisé des meilleurs éléments : septembre-octobre 2021
- Présentation du rapport final de la commission : décembre 2021

